

REGLEMENT INTERIEUR

jiu-jitsu brésilien

1. En signant ce règlement je m'engage à le respecter scrupuleusement.
2. Je m'engage à pratiquer le JJB assidûment (3 entraînements par semaine).
3. L'entraîneur est la seule autorité sur le tapis il vous incombe de respecter ses décisions. Il peut dans les cas graves vous exclure de son cours.
4. La participation à une compétition ne se fait qu'avec l'accord de l'entraîneur.
5. L'abandon de la pratique en cours d'année ne donne pas lieu à remboursement.
6. Il vous incombe de vous procurer le matériel adéquate à la pratique du BJJ.
7. Le kimono doit être en coton solide.
8. Seuls les patches de l'équipe et ceux d'origines sont autorisés.
9. Les ceintures doivent être celles du JJB.
10. L'habillage et le déshabillage se fait uniquement dans le vestiaire.
11. Le Kimono doit être propre et en bon état.
12. S'imposer une hygiène élémentaire, en particulier les pieds et les mains propres avec les ongles soigneusement coupés.
13. Toujours pour raison d'hygiène, veuillez-vous munir de tong, claquettes pour circuler entre les vestiaires et la salle d'entraînement.
14. Veuillez signaler une blessure avant et/ou après l'entraînement.
15. Veuillez à vous débarrasser, dans le vestiaire, d'objet risquant de provoquer une blessure : bague, montre, collier, boucle d'oreilles, gourmette, piercing..
16. Aucune dispute ne sera tolérée dans tout l'établissement sportif.
17. Lors d'un retard, signalez-vous en saluant l'instructeur qui vous autorisera à participer à l'entraînement.
18. Le salut est obligatoire.
19. Le respect des grades doit être observé dans toutes les situations (salut, place, randori.)
20. Les sorties du tapis se font avec l'approbation de l'entraîneur.
21. Le pratiquant doit veiller à ses affaires personnelles, l'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation effets personnels.
22. Veuillez respecter les horaires des cours en arrivant 10 min avant le début du cours.
23. Tout comportement violent et/ou discriminatoire est à exclure.
- 24. Le non-respect d'une des conditions énumérées ci-dessus entraînera UN REFUS d'accès à l'entraînement.**

L'adhésion au club ne devient définitive qu'après avoir remis le dossier d'inscription complet :

1 photos + certificat médical (apte aux sports de combats en compétitions) +350 euros

Espèces ou Chèque à l'ordre de l'association MTC

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'adhésion ci-dessus, et m'engage à les respecter ainsi que le règlement intérieur.

Fait à _____ Lu et approuvé _____
Le _____. Signature _____